



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

SEANCE DU 8 MARS 2010

OPAH RU - REALISATION DE TRAVAUX
D'OFFICE ET DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'ANA H

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
15 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

AMERU

**OPAH RU - REALISATION DE TRAVAUX D'OFFICE ET DEMANDE
DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par arrêté de péril en date du 21 décembre 2009, la Ville de Niort a mis en demeure le propriétaire de l'immeuble sis 25, rue J.J. Rousseau de procéder à des travaux de réparation nécessaires pour mettre fin à l'état de péril, dans les conditions suivantes :

- Dans un premier temps, des travaux de remise en état de la toiture Est devaient être réalisés dans un délai de 1 mois à compter de la notification de l'arrêté.
- Dans un second temps, des travaux de réfection des planchers bois, de remise à neuf des parements plafonds, cloisons et contre cloisons ainsi que la mise aux normes des installations électriques doivent être réalisés dans un délai de six mois, à compter de la notification de l'arrêté.

Les premiers travaux de remise en état de la toiture Est n'ayant pas été effectués, le propriétaire a reçu, de la Ville de Niort, une mise en demeure de prendre les mesures prescrites par l'arrêté précité ainsi qu'un nouvel arrêté municipal notifié le 3 février 2010, lui enjoignant, de nouveau, de réaliser ces travaux.

Au terme de ce délai, le propriétaire n'ayant réalisé aucun des travaux prescrits par l'arrêté, la Ville de Niort est en devoir de procéder aux travaux d'office nécessaires pour mettre fin à l'état de péril de la toiture Est du bâtiment.

A ce titre et sur demande de Madame le Maire, l'Agence Nationale de l'Habitat peut subventionner à hauteur de 50 % du montant hors taxe, les travaux d'office réalisés par la Ville. La dépense prévisionnelle est estimée à 9 730,44 € HT.

Les dépenses et les recettes seront inscrites au BP 2010 de la ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Agence nationale de l'Habitat et à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement ; pour travaux effectués d'office, à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL